



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement secondaire

Question écrite n° 70119

Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la politique budgétaire menée en faveur de l'éducation physique. Bien que reconnue comme une discipline à part entière, cela ne se vérifie pas toujours dans le budget pour 2002. En effet, sur les 4 530 créations d'emplois d'enseignants du second degré prévues, seulement 150 seront attribués à l'éducation physique, ce qui est loin de satisfaire les enseignants qui, de ce fait, ne pourront mettre en oeuvre la politique des trois heures hebdomadaires d'éducation physique aux classes de terminales. Il lui demande quelles mesures il a prises pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Les emplois permettant d'affecter les professeurs d'éducation physique et sportive s'inscrivent dans la dotation globalisée des moyens d'enseignement et de remplacement du second degré indépendamment de leur répartition par corps. Le principe de la globalisation des moyens mis en place depuis 1999 permet ainsi d'accorder aux autorités académiques une plus grande latitude d'action et de responsabilité dans l'utilisation de leurs moyens. Il appartient en effet aux recteurs d'académie, en application de la déconcentration administrative, de répartir et gérer les moyens mis à leur disposition, en tenant compte des politiques éducatives nationales et des priorités qu'ils ont été amenés à définir en concertation avec leurs partenaires.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70119

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 décembre 2001, page 7005

Réponse publiée le : 22 avril 2002, page 2105